

Pour l'UFC- Que Choisir, les projets définis au cours du Grenelle de l'Environnement concernant le trafic routier ne permettront pas de réduire ce trafic. Les rejets en CO2 du transport ont progressé de 23 % depuis 1990, automobilistes et marchandises confondus : encourager la construction d'autoroutes ne peut qu'inciter à l'augmentation du trafic, favoriser les déplacements et donc accentuer les déséquilibres ce qui est contraire à la position que nous défendons.

Les différentes prises de position de l'UFC- Que Choisir sur le sujet militent en faveur du développement des modes de transport peu émissifs de gaz à effet de serre. C'est pourquoi, dans notre première contribution, nous avons demandé le développement des transports ferroviaires (électrification de la ligne existante Dijon-Nevers) et fluviaux (réfection du Canal du Centre de Chalon à Digoin).

La construction d'une autoroute contribue à augmenter la vitesse des véhicules alors que nous pensons que la réduction de la vitesse des camions et des voitures est une mesure indispensable pour diminuer l'émission de CO2. C'est pourquoi, pour l'UFC- Que Choisir, il est indispensable que les camions qui empruntent une autoroute paient une redevance supérieure eu égard aux nuisances occasionnées (un camion dégrade la chaussée autant que plusieurs dizaines de milliers de véhicules légers).

Le député Gérard Voisin propose d'utiliser l'éco-taxe pour financer les travaux. En effet, dès 2012, les poids lourds seront soumis à une taxe pour l'utilisation du réseau national non concédé et des routes départementales susceptibles de subir un report de trafic. Cette proposition nous semble aller dans le bon sens mais le montant de l'éco-redevance sera-t-il suffisant pour financer les travaux de la RCEA ?

Pour conclure, il nous semble qu'il n'est pas de notre rôle de prôner la construction d'une autoroute.

C'est pourquoi, l'UFC- Que Choisir de Saône-et-Loire demande que :

- la RCEA conserve son caractère public donc gratuit, puisqu'il n'existe pas d'alternative routière au projet (contrairement à ce qui se passe dans l'Allier), ce qui, par conséquent, ne répond pas aux impératifs d'équité entre les citoyens ;
- les mesures d'urgence soient mises en œuvre grâce à l'enveloppe de 300 000 € promise au sénateur Emorine par le ministre Jean Louis Borloo (information renforcée, diminution de certaines zones de dépassement, pose de barrettes sonores sur l'axe de la chaussée,...) ;
- la RCEA soit une route respectueuse de l'Environnement où l'on roule avec une vitesse maximum de 110 km/h afin de diminuer l'émission de CO2 ;
- le financement des travaux soit assuré par :
  - \* l'application aux camions du principe pollueur-payeur, dès 2012
  - \* une demande de subvention au FEDER, la RCEA présentant un intérêt prépondérant pour le transit international.

Denise LESPINASSE  
Présidente de l'UFC- Que Choisir 71.